

Affaire suivie par :
BOURDET Matthieu
Téléphone : 05 61 55 66 06
daji.elections@univ-tlse3.fr

Décision n° 2022-JMB-129

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels des bibliothèques au conseil du SCD – scrutin du 18 octobre 2022

LE PRÉSIDENT

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L.714-1, et D.714-28 à D.714-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment l'article 13 ;
- Vu** les statuts du Service commun de la documentation de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la délibération 2020/01-CA-003, en date du 20 janvier 2020 portant le professeur Jean-Marc BROTO à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la décision 2022-JMB-106 portant organisation de l'élection des représentants des personnels des bibliothèques au conseil du SCD ;
- Vu** la décision n°2022-JMB-116 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement ;

DECIDE

Article 1 : Représentants des personnels des bibliothèques

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 18 octobre 2022, sont proclamées élues pour siéger au conseil du service commun de la documentation, les personnes dont les noms suivent :

Collège des personnels des bibliothèques

- ABDESSADKI Hafida
- BARBICHE Jean-Marie
- NAEGELEN Pierre
- PASCALET Gaëlle
- ROTH Pascale
- ROSIER Fabienne

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services adjoint de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

Elle est affichée sur tous les sites du SCD, ainsi qu'au 1^{er} étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 21 octobre 2022
Le Président de l'Université Paul Sabatier,



Jean-Marc BROTO